



**Renforçons l'outil collectif.
Sans syndiqué-es, pas de syndicat !
On compte sur vous !**



**Plusieurs centaines de manifestant-es
ce dimanche à Nice pour dire non au 49-3**

**BONNE REPRISE à toutes et à tous dans un contexte
compliqué à bien des niveaux
Le SNUipp-FSU à vos côtés, plus que jamais,
unis et solidaires !**



Cliquez [ici](#) pour adhérer en ligne

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°64

Sommaire : 49-3 / retraites/ ACTIONS, Corona virus, Réunions INFOS SYNDICALES Mars 2020, Carte scolaire, Manif 8 mars, Revalorisation, Résultats Permutations, Congés de formation, Hors classe, classe exceptionnelle, Agenda



Retraites au 49.3: face au coup de force du gouvernement, la FSU toujours plus déterminée

La FSU s'indigne de l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans débats à l'Assemblée Nationale la loi retraites combattue depuis près de trois mois et rejetée par une majorité de Français-es.

Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis à vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social.

Cela ne fait que renforcer la détermination de la FSU à continuer son combat contre cette loi injuste.

La FSU appellera avec ses partenaires très vite, dès la semaine prochaine, à de nouvelles initiatives avant la journée interprofessionnelle du 31 mars qui doit plus que jamais rassembler dans l'unité la plus large.

Les organisations syndicales doivent se rencontrer demain.



Retour sur la bilatérale « chantier de réforme des retraites » avec la DGRH (*Direction générale des ressources humaines*)

Le SNUipp-FSU a été reçu en bilatérale **mardi** 25 février dans le cadre du « chantier de réforme des retraites ».

En préalable il a tenu à rappeler la nécessité d'une augmentation conséquente des salaires de toutes et tous, indépendamment de toute réforme des retraites.

Lire la suite: <http://06.snuipp.fr/spip.php?article7800>



Tant qu'il le faudra ! RDV dès la semaine prochaine avant le 31 Mars !

Dans un communiqué daté du 20 février dernier, l'intersyndicale appelle à poursuivre les actions contre la réforme des retraites, notamment autour du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Elle organisera également une conférence alternative sur le système de retraite pour y porter ses propositions et prépare une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le mardi 31 mars.

Télécharger le communiqué ici



Mesures coronavirus: premières réponses

Le SNUipp-FSU a été reçu vendredi 28 février par le ministre et son cabinet avec l'ensemble des organisations syndicales à propos de l'épidémie de Coronavirus. Des premières réponses aux questions posées dans le courrier du SNUipp-FSU, envoyé la veille, ont pu être apportées.

LIRE la suite:

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/coronavirus-premieres-reponses/>

Dans le contexte des mesures contre le coronavirus, peu de consignes claires sont données : dans l'Éducation Nationale, les personnels et élèves de la zone C, de retours de congés lundi 24/02, ont reçu des informations au compte-goutte et inégales selon les académies : retour immédiat au domicile et mise en quarantaine lors d'un retour d'une zone à risque, décision sur l'organisation des voyages scolaires.

Dans les autres services, aucune information officielle n'est donnée sur les mesures à prendre. Sans tomber dans la psychose, il est indispensable que les personnels soient correctement informés par l'Administration à tous ses niveaux, qu'ils ne soient pas mis dans des situations dangereuses pour leur santé, mais aussi que leurs droits soient respectés.

Ci-dessous quelques rappels sur les droits des personnels.

[Lire la suite ici](#)

Dans le département, SNUipp-FSU a échangé avec le DASEN dès le début de la semaine.

La situation évoluant d'heure en heure, les consignes elles mêmes évoluent très vite.

Le recteur devrait réunir les organisations syndicales très vite pour faire le point.

Pour ce qui est des directrices et directeurs d'école ils devaient apposer en affichage à l'entrée les consignes ministérielles reçues hier notamment sur l'accueil des enfants revenant de zones à risques.

Sauf que hier après midi le Ministre de la santé a indiqué que les enfants revenant de Lombardie et Vénétie pouvaient être accueillis. Qui croire dès lors ??

VOIR https://www.snuipp.fr/system/resources/W1siZlsljWmJAvMDIvMjYvZGtqbzZlZW40X0FmZmljaGVfMjAyMF9jb3JvbmF2aXJ1c19BMy5wZGYiXV0/Affiche%202020_coronavirus_A3.pdf

De nouvelles instructions devraient être données.

Se posent également les questions de la livraison du matériel d'hygiène, de la fermeture éventuelle d'écoles (à compter de combien de cas ?..)

En l'état :

les PE ne reprennent pas le travail s'ils reviennent de zone à risque, préviennent l'IEN par mail qui leur envoie l'arrêté de mise en quarantaine

- pas de journée de carence, congé différenciés du Congé Maladie Ordinaire

- protection des personnels : il revient à l'EN de mettre à disposition (ou de veiller que cela le soit) le matériel nécessaire pour protéger les agent.es du risque de contamination (masques et gel hydroalcoolique par exemple)

- la question de la fermeture des écoles est également posée : sur quels critères ? Qui prend la décision ? A l'époque de l'épidémie de grippe H1N1, à partir de 5 élèves malades on informait l'IEN et la classe vaquait.

- En aucun cas les collègues ne prendront la température des élèves (consigne SNUipp-FSU)

Le recteur a demandé à ce que les élèves et personnels revenant des zones identifiées soient recensés à compter du lundi 2 mars via un tableau adressé aux écoles et établissements.

S'agissant des personnels en "quatorzaine" et afin de sécuriser leur position administrative, en l'espèce une mise en autorisation d'absence exceptionnelle avec une continuité du traitement sans jour de carence, il convient de leur demander de compléter le formulaire (... joint au mail). La procédure habituelle de mise en congé n'est pas applicable et aucune saisie n'est à réaliser dans les outils de gestion.

Ce formulaire renseigné devra être retourné immédiatement pour les enseignants du 1er degré public et AESH des Alpes-Maritimes à l'adresse mail de l'IA 06.



2ème série des Demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

DES LE VENDREDI 6 MARS JUSQU'AU MERCREDI 1er AVRIL

Venez nombreuses et nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Toutes les dates et modalités : [ICI](#)



Carte scolaire 2020 : il n'y en aura pas pour tout le monde !

Groupe de Travail prévu le 31 mars et le CTSD le 7 avril

Si la dotation départementale de 38 postes pour la rentrée 2020 est la plus importante depuis 3 ans, elle reste sous-dimensionnée pour répondre aux besoins des écoles des Alpes-Maritimes. La mesure de plafonnement de 24 élèves en GS sera l'exception plutôt que la règle tandis que celle du dédoublement des GS en EP n'est plus une priorité ministérielle...

Pour la majorité, la cure d'austérité reste au programme.

[Lire la suite](#)

Fiche syndicale carte scolaire 2020 : à compléter pour défendre votre école !

Demande d'ouverture, risque de fermeture, suivi de situation particulière : pour mieux défendre la situation de votre école, confiez les éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux élu-es SNUipp-FSU pour mener le débat contradictoire face à l'IA.

La carte scolaire (ouverture/fermeture de classes) est l'affaire de toutes et tous : pas de besoin d'être directeur ou directrice (mais c'est bien aussi si vous l'êtes ;-) pour renseigner la fiche de suivi syndical carte scolaire 2020 du SNUipp-FSU.

[Votre fiche à télécharger ici](#)



Le 8 mars, c'est la grève féministe ! Rendez vous 15 h Gare SNCF NICE VILLE

La FSU est engagée au quotidien pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société, à l'école, au travail, dans l'accès au soin, à la justice, à la culture et aux services publics en général. Elle se mobilise fortement pour une véritable augmentation des salaires pour tous les agent-es et faire de l'égalité salariale et professionnelle un axe majeur de ses actions.

Elle exige le retrait de la réforme injuste des retraites à points car au-delà de l'injustice de ce modèle que le gouvernement veut imposer, elle aggraverait aussi les conditions de vie et professionnelles des femmes.

[VOIR la VIDEO et les appels à la mobilisation partout en France](#)

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article7796>

C'est habillé en « Rosie la riveteuse » que les cheminotes, infirmières, hôtesses, agentes du nettoyage, ouvrières, caissières, enseignantes, cadres, étudiantes, travailleuses indépendantes, artistes, avocates, retraitées... danseront et chanteront d'une même voix pour exiger notamment le retrait de la réforme des retraites et refuser qu'« à cause de Macron, grandes perdantes nous soyons ».

« Pour devenir les grandes gagnantes de ce 8 mars », conclut l'appel, « les femmes se lèvent et luttent pour l'égalité et leur émancipation ! »

[Lire l'appel ici](#)



Revalorisation : moteur... Action !

Alors que les scénarios dessinés par la rue de Grenelle sur la revalorisation salariale des PE manquent vraiment de consistance, le SNUipp-FSU propose un autre film.

Revalorisation : l'autre scénario

Le ministre de l'Éducation nationale entretient le flou sur ses quatre scénarios de revalorisation des enseignantes et des enseignants des écoles. En effet, la part exacte de l'enveloppe de 500 millions prévue pour 2021 consacrée à ces différentes hypothèses n'est toujours pas précisée et l'exigence de contreparties augmentant la charge de travail des personnels demeure.

Aucune projection n'est faite non plus sur l'utilisation future de l'enveloppe de 10 milliards alors que le ministère doit présenter une loi de programmation pluriannuelle pour l'éducation en juin prochain.

Reçu rue de Grenelle dans le cadre des discussions du « chantier de réforme des retraites », le SNUipp-FSU propose de son côté un cinquième scénario.

Un scénario alternatif qui permet de porter les salaires enseignants au niveau de la moyenne de l'Union européenne - 3 600€ bruts après 15 ans d'exercice - sans sortir du cadre de la somme globale annoncée de 10 milliards.

Dans ce scénario, il s'agit de resserrer sur seulement quelques années le calendrier actuellement prévu sur vingt ans et de consacrer l'intégralité de cette somme à une revalorisation des grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et dégressive jusqu'à 100 points, soit 470 € en fin de carrière. La mesure s'ajouterait à un doublement de l'ISAE, indemnité à étendre à tous les PE, et à la création d'une indemnité d'équipement.

Voilà qui revaloriserait réellement et rapidement le salaire de toutes et tous.

Ce nouveau scénario ne permettrait certes pas aux PE d'atteindre le salaire de leurs homologues allemands, 6 100 € brut après 15 ans d'exercice comme l'envisage le ministre, mais permettrait dans un premier temps d'atteindre à minima la moyenne européenne.

Voilà qui pour le SNUipp-FSU donnerait un peu d'intérêt et d'épaisseur au film...



Ce lundi 2 mars, les résultats des permutations seront connus.

Le ministère adressera plusieurs informations à tout.es les enseignants-es ayant participé au mouvement inter départemental.

1. Informations personnalisées :

- un SMS, semblable aux années passées, précisant si une mutation est obtenue ou pas.
- un message sur I-Prof avec :
 - o la confirmation de l'information individuelle envoyée par SMS
 - o des informations portant uniquement sur la phase mutation : barème du dernier entrant dans le département sollicité en vœu 1, barème du dernier sortant du département d'origine, nombre d'agents muté.es dans le département, nombre de personnes demandant le même département en vœu 1.
 - o les voies et délais de recours.
 - o un lien vers le site education.gouv.fr pour accéder aux informations générales.

Selon les situations et si vous le souhaitez, la contestation des résultats est possible à compter du 2 mars.

Le recours gracieux doit intervenir avant le 2 mai 2020 (délai de 2 mois à compter de la décision).

A compter de la date de réponse de l'administration à ce recours, si le collègue n'est pas satisfait, un nouveau délai de deux mois s'ouvre pour porter un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Par ailleurs, conjointement et sans attendre la réponse au recours gracieux, le collègue peut engager un recours hiérarchique auprès du ministère (bureau B2-1 de la DGRH). Le délai pour engager un recours contentieux n'est pas modifié par cet éventuel recours hiérarchique.

Rôle du SNUipp-FSU dans les recours

Dans le 1er degré, le recours est à adresser au DASEN. Il s'exerce contre la décision notifiée.

L'enseignant-e peut se faire assister par un représentant syndical du SNUipp-FSU pour les motifs suivants :

- o barème erroné et maintenu malgré la demande de correction,
- o barème supérieur à quelqu'un d'autre qui a obtenu un département demandé
- o maintien sur le département d'origine
- o non mutation alors que priorité légale

L'enseignant peut aussi déposer un recours gracieux en cas de mutation autre que sur son vœu de rang 1 pour avoir des éléments de réponse et de comparaison par rapport aux vœux demandés.

Il est donc fortement conseillé que chaque collègue stipule dans son recours qu'il se fera assister par un représentant des personnels de la FSU (du SNUipp-FSU dans le 1er degré).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute démarche: nous vous fournirons des modèles de recours et de mandatement du SNUipp-FSU pour intervention auprès de l'IA.

Malgré la nouvelle loi scélérate de la fonction publique le SNUipp-FSU continue à vous accompagner !



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2020

entre le 12 FEVRIER et le 11 MARS 2020

La circulaire de l'IA est parue : TOUT est **ICI**

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI »

Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par courrier électronique dans les boîtes professionnelles des collègues

- ▶ **Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA**
- ▶ **avec les PJ : accusé de réception dûment vérifié et signé ; une lettre de motivation ; la fiche descriptive de la formation demandée.**

COPIE au SNUipp-FSU de votre demande saisie, du récépissé et des PJ pour suivi - N'hésitez pas si question

Suite aux interventions du SNUipp-FSU et de lui seul à l'occasion du CTA en présence du Recteur, un groupe de travail puis une CAPD sont désormais effectivement prévus.

**Groupe de travail le 1er avril
CAPD le 29 avril**

La campagne 2020 est lancée : le SNUipp-FSU à vos côtés Enfin l'égalité 1er-2d degré dans l'accès à la Hors-classe !

IMPORTANT : Un arrêté publié au JO du 10 janvier 2020 relève le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe à 17% (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Cela devrait correspondre à environ 2000 promotions supplémentaires.

Acquis du SNUipp-FSU et de lui seul !

- Du 02 mars 2020 au 15 mars 2020: Avis des IEN, via l'application i-Prof. Vous pourrez alors les consulter.

Et nous renvoyer dès lors la fiche de suivi syndical [ici](#) 239 possibilités en 2019 , 207 en 2018. La dotation sera encore en hausse cette année.

Le barème, les modalités ...

Tout est : [ICI](#)



Le calendrier 2020

Pour candidater au vivier 1, l'application est ouverte sur I-Prof du 02 mars au 23 mars.

Pour le vivier 2, pas de candidature à effectuer.

Dans les deux cas, il est conseillé de compléter son CV dans I-Prof.

L'intégration dans la classe exceptionnelle sera traitée au cours de la CAPD du 2 juillet 2020

Les contingents :

Les possibilités d'accès à la classe exceptionnelle au titre des viviers 1 ou 2 ne sont pas encore connues.

- **Le cadre général**

La note de service 2020

Elle rappelle l'éligibilité des personnels placés dans certaines positions de disponibilité et qui exercent une activité professionnelle (voir plus haut), dès lors qu'ils remplissent les conditions d'inscription au vivier 1 ou au vivier 2 au 31 août 2020.

Pour les personnels qui continuent d'exercer leurs fonctions dans un établissement relevant d'un dispositif de l'éducation prioritaire éligible mais ayant perdu la labellisation « éducation prioritaire », les services effectués sont comptabilisés pour la durée accomplie au-delà de la date du déclassement, dans la limite de cinq ans au lieu de quatre l'an dernier.

Consulter : la liste des écoles et des établissements scolaires ayant relevé d'un dispositif d'éducation prioritaire entre les années scolaires 1982-1983 et 2014-2015

Rappel : il est encore nécessaire, lors de cette campagne 2020, de faire acte de candidature au titre du vivier 1.



CALENDRIER prévisionnel

MARS/AVRIL:

Réunions INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

Lundi 2 mars: résultats permutations informatisées

Du 02 mars 2020 au 15 mars 2020: Hors-classe : avis des IEN visibles, via l'application i-Prof.

Mardi 3: CTA postes spécifiques

Mercredi 4 : Conseil académique de formation continue

Dimanche 8 mars: Grève féministe - 15 h Gare SNCF Nice

Mardi 10 mars: CTSD second degré

12 février au 11 mars: saisie des demandes de congé de formation professionnelle - Copie au SNUipp-FSU

Jeudi 31 mars: GREVE interprofessionnelle + groupe de travail carte scolaire (reporté ?)

1er avril: GT congés de formation

7 avril: CTSD 1er degré (ouvertures/fermetures de classes)

SERVEUR IPROF pour le mouvement dans le 06 après le CTSD (dates non connues à ce jour)

29 avril: CAPD congés de formation professionnelle



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos